

**OBJET REACTUALISATION DE LA GRILLE TARIFAIRE
DE LA REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**

Par Délibération n° 09/4-24 en séance du 17 juillet 2009, vous avez approuvé la grille tarifaire de la Régie des Marchés et Droits de Place.

Depuis, la Régie a été amenée à prendre en charge de nouveaux types d'occupation du domaine public (point n° 25) et d'harmoniser certains tarifs (point n° 26).

Aussi, il convient d'intégrer ces nouveaux éléments dans la grille tarifaire de la Régie afin de pouvoir établir les titres d'occupation.

Je vous demande donc d'approuver la nouvelle grille tarifaire de la Régie Marchés et Droits de Place telle qu'elle figure en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 LE MAIRE
GILBERT ANNETTE

OBJET REACTUALISATION DE LA GRILLE TARIFAIRE
DE LA REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 09/6-58 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur ASSABY Maximilien, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Economie Marchande/ Economie Solidaire ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE

1 voix contre

pour

↓
Monsieur VICTORIA René-Paul

↓
autres élus présents et mandaté

Approuve la nouvelle grille tarifaire de la Régie Marchés et Droits de Place telle qu'elle figure en annexe 1.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 24 NOV. 2009



LE MAIRE

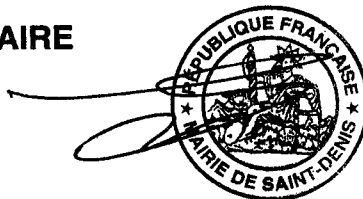

Gilbert ANNETTE

**COMPLEMENT A LA GRILLE TARIFAIRE
DE LA REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**

Site et nature des activités	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
<p><u>DOMAINE PUBLIC</u></p> <p>25 - Module-camion viande</p> <p>26 - Antennes relais</p>	<p>4 828 €/antenne/an *</p> <p>5 023 €/antenne/an *</p> <p>5 108 €/antenne/an *</p>	<p>0,90 €/m²/jour</p> <p>6 700 €/antenne/an *</p>
	<p>* Plusieurs tarifs au sein d'un opérateur et entre opérateurs</p>	<p>* Revalorisation au 1^{er} janvier de chaque année par rapport à l'index général relatif aux travaux publics conformément à l'article R. 20-53 du Code des Postes et Communications Electroniques</p>

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 14/11/2009
En annexe à la Délibération N° 0576-58

LE MAIRE



**GRILLE TARIFAIRE
DE LA REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**

Site et nature de l'activité	Tarifs actuels	Observation
<u>PETIT MARCHÉ</u>		
1 - boîte n° 1	343,00 €/mois	Inchangé
boîte n° 2	258,00 €/mois	
boîte n° 3	323,00 €/mois	
boîte n° 4	970,00 €/mois	
boîte n° 5	998,00 €/mois	
boîte n° 5 bis	418,00 €/mois	
boîte n° 6	481,00 €/mois	
boîte n° 7	483,00 €/mois	
boîte n° 8	426,00 €/mois	
boîte n° 9	594,00 €/mois	
2 - kiosques intérieurs de 7,5 m ²	57,90 €/mois	
3 - kiosques intérieurs de 10 m ²	77,80 €/mois	
4 - kiosques vente de poulets	57,90 €/mois	
5 - carreaux de 3 m ²	38,90 €/mois	
6 - kiosque 48 m ²	450,00 €/mois	
<u>GRAND MARCHÉ</u>		
1 - boîtes fermés (anciens)	96,80 €/mois	Inchangé
2 - boîtes fermés (nouveaux)	193,60 €/mois	
3 - carreaux	19,10 €/mois	
4 - module	290,31 €/mois	
<u>MARCHÉ FORAIN DE LA SOURCE</u>		
1 - vente de fruits / fleurs / légumes...	2,00 €/ml	Inchangé
2 - camion boucherie / charcuterie	15,20 €	
<u>MARCHÉ FORAIN DES CAMELIAS</u>		
1 - vente de fruits / fleurs / légumes...	2,00 €/ml	Inchangé
2 - camion boucherie / charcuterie	15,20 €	
3 - camion bar	15,20 €	
<u>MARCHÉ FORAIN DU CHAUDRON</u>		
1 - carreaux abonnés	4,60 €	Inchangé
2 - carreaux occasionnels	9,20 €	
3 - camions boucherie / charcuterie abonnés	18,30 €	
4 - camions boucherie / charcuterie occasionnels	36,60 €	
5 - camions bars	15,20 €	
6 - camions bars occasionnels	30,50 €	
7 - camionnettes gâteaux abonnés	7,60 €	
8 - camionnettes gâteaux occasionnels	15,20 €	
<u>MARCHÉ FORAIN DE MOUFIA</u>		
1 - vente de fruits / fleurs / légumes...	4,60 €/ml	Inchangé
2 - camion boucherie / charcuterie	15,20 €	
<u>DOMAINE PUBLIC</u>		
1 - Carré Piéton et le long du TCSP		Inchangé Inchangé Inchangé
• vente à l'étalage	3,00 €/ml/jour	
• terrasse de café ouverte	3,00 €/m ² /mois	
• module	1,80 €/m ² /jour	
2 - Terrasse de café (Hors Carré Piéton)		Inchangé Inchangé
• terrasse de café	3,00 €/m ² /mois	
3 - Vente à l'étalage (hors Carré Piéton)	2,70 €/m ² /jour	
4 - Camion ou module bar / pizza	1,80 €/m ² /jour	Inchangé
5 - Vente de grillades...	2,70 €/m ² /jour	Inchangé

**GRILLE TARIFAIRE
DE LA REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**

Site et nature de l'activité	Tarifs actuels	Observation
DOMAINE PUBLIC (suite)		
6 - Place Nelson Mandela (samedi)		
• vente de fruits / légumes / fleurs	2,00 €/ml/samedi	Inchangé
• camion boucherie / charcuterie	15,00 €/camion/samedi	inchangé
7 - Fête du 14 juillet / 20 décembre / carnaval / concert		
• vente à l'étalage	23,00 €/ml/jour	Inchangé
• Camion bar	10,00 €/m ² /jour	Inchangé
• petit manège / petite auto tamponneuse	107,00 €/manège/jour	Inchangé
• grand manège / grande auto tamponneuse	381,00 €/manège/jour	Inchangé
• petit grappin	39,00 €/grappin/jour	Inchangé
• grand grappin	108,00 €/jour	Inchangé
• petit module de confiserie	65,00 €/module/jour	Inchangé
• grand module de confiserie	125,00 €/module/jour	Inchangé
8 - Activités saisonnières		
• vente de bichiques	20,00 €/ml/jour	Inchangé
• vente de fruits / fleurs...	7,00 €/ml/jour	
9 - Activités saisonnières Carré piéton et TCSP (Fêtes de la Saint-Valentin, des Mères, des Pères, Fêtes de fin d'année...)	7,00 €/ml/jour	Inchangé
10 - Parking du stade Jean Ivoula (manifestations diverses)		
• vente à l'étalage	23,00 €/ml/jour	Inchangé
• Camion bar	10,00 €/m ² /jour	Inchangé
11 - Manifestations		
a) Manifestations organisées par la Ville ou partenaires (mise à disposition d'un terrain communal)		
• association de quartier (3ème âge, scolaire...)	Gratuit	Inchangé
• activités de bouche (pizzas, samoussas...)	15,00 €/jour	
• restaurant	40,00 €/jour	
• grand manège / grande auto-tamponneuse	150,00 €/jour	
• petit manège / petite auto-tamponneuse	75,00 €/jour	
• autres activités (vente de plantes...)	15,00 €/jour	
b) Manifestations organisées par un promoteur privé sur un terrain communal avec autorisation de perception des redevances auprès des forains	0,30 €/m ² /jour	Inchangé
c) Manifestations organisées par des associations à but caritatif	Gratuit	inchangé
d) Manifestations exceptionnelles	Application des dispositions de la Délibération du 10/04/2008 autorisant le Maire à fixer les tarifs des droits de voirie, stationnement, dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, de manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal dans la limite de 10 000,00 €	

**GRILLE TARIFAIRE
DE LA REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**

Site et nature de l'activité	Tarifs	Observation
12 - Kiosque (hors Place Nelson Mandela)	15,00 €/m ² /mois	Inchangé
13 - Distributeur de café	100,00 €/mois	Inchangé
14 - Distributeur de boissons	100,00 €/mois	Inchangé
15 - Distributeur de sandwiches / boissons	150,00 €/mois	Inchangé
16 - Exposition de véhicules	300,00 €/véhicule/jour	Inchangé
17 - Manège	3,58 €/m ² /mois	Inchangé
18 - Snack bar du Petit Marché	1 200,00 €/mois révisable annuellement à la date d'anniversaire	
19 - Kiosque de la Place Nelson Mandéla	481,13 €/mois	
20 - Braderie commerciale commerçants sédentaires commerçants non sédentaires camion bar <u>Structures divertissantes</u> petit manège moyen manège grand manège	8,00 €/ml/jour 12,00 €/ml/jour 60,00 €/jour 35,00 €/jour 50,00 €/jour 70,00 €/jour	Inchangé
21 - Journées commerciales commerçants sédentaires commerçants non sédentaires	10,00 €/ml/jour 14,00 €/ml/jour	Inchangé
22 - Village de Noël maisonnette restaurant ou camion bar / pizza gaufrier vendeur de samoussas et divers salés glacier vendeur de fruits divers / jus petit manège / grappin vendeur de jouets vendeur de confiserie Vendeur de fleurs	15,00 €/jour/artisan 70,00 €/jour/camion 15,00 €/jour 6,00 €/jour 6,00 €/jour 6,00 €/jour 13,00 €/jour 6,00 €/jour 6,00 €/jour 6,00 €/jour	Inchangé
23 - Exposition de véhicules • Commerçants sédentaires • Commerçants non sédentaires	8,00 €/quad/jour 50,00 €/quad/jour	Inchangé
24 - Marché de nuit • Étalage alimentaire • Étalage alimentaire avec électricité • Étalage artisanat • Étalage artisanat avec électricité • Étalage produits du terroir • Étalage produits du terroir avec électricité • Étalage fleurs, jardin, équitable, développement durable, nature et bio • Étalage fleurs, jardin, équitable, développement durable, nature et bio avec électricité • Producteurs et producteurs bio • Camion / module bar - snack bar • Terrasse de café • Association à but non lucratif • Petit manège - petite structure gonflable	17,00 €/ml/samedi 20,00 €/ml/samedi 10,00 €/ml/samedi 12,00 €/ml/samedi 10,00 €/ml/samedi 12,00 €/ml/samedi 10,00 €/ml/samedi 12,00 €/ml/samedi 5,00 €/m ² /samedi 12,00 €/m ² /samedi 2,00 €/m ² /samedi Gratuit 50,00 €/structure/samedi	Inchangé